



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 12 décembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le douze décembre deux mille onze (12 décembre 2011) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
- Le conseiller, Monsieur Daniel Lepage, poste numéro 4
- Le conseiller Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- Le conseiller Monsieur Jean-Philippe Tremblay, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 19

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Acceptation des comptes du mois ;
 - 4.2. Financement des règlements d'emprunt numéros – 04-2006, 02-2011 et 05-2011 – pour un montant de 1 114 300 \$;
 - 4.3. Acceptation de l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 20 décembre 2011 au montant de 1 114 300 \$;
 - 4.4. Adoption de la Politique à l'égard de la gestion des matières résiduelles;
 - 4.5. Acceptation du nouveau tracé de la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec (FCMQ);
 - 4.6. Confirmation de la permanence du directeur des finances M. Denis Jubinville;
 - 4.7. Acceptation de l'entente de principe entre le Syndicat de la fonction publique et la Municipalité de la Conception;
 - 4.8. Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige;
 - 4.9. Augmentation des tarifs du contrôleur canin;
- 5. AVIS DE MOTION**
- 6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 6.1. Deuxième projet de règlement 12A-2011 portant sur le code déontologie et d'éthique des élus municipaux;
 - 6.2. Règlement 07A-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 pour la zone ATF-1;



7. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Mandat à Me Daniel Gagné, notaire, pour le dépôt de l'enregistrement des descriptions techniques – réforme cadastrale;
- 11.2 Mandat à la firme d'arpentage Barbe et Robidoux – réforme cadastrale – pour fin de mandat;
- 11.3 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

12. LOISIRS ET CULTURE

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS. 284-11

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 285-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Adoptée

3. RÉS. 286-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2011.

Adoptée

4.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. RÉS. 287-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement des comptes suivants, et ce, pour un montant total de **287 603,55 \$**



selon la liste numéro **11-2011**

➤	Liste sélective des déboursés par chèque du 1 au 30 novembre 2011 (ch. nos.5370 à 5450 inc.)	217 589,30 \$
➤	Remise provinciale au 30 novembre 2011	18 049,26 \$
➤	Remise fédérale au 30 novembre 2011	7 714,59 \$
➤	Remise REER au 30 novembre 2011	6 681,62 \$
➤	Dépôts salaires 23 octobre au 19 novembre 2011 inclus (Semaines nos. 43 à 46 inclus)	37 568,78 \$
		287 603,55 \$

Adoptée

4.2. RÉS. 288-11

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS - 04-2006, 02-2011 ET 05-2011 –POUR UN MONTANT DE 1 114 300 \$

CONSIDÉRANT QUE

conformément aux règlements d'emprunt numéros - 04-2006, 02-2011 et 05-2011, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Conception souhaite emprunter par billet un montant total de 1 114 300 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
02-2011	233 000 \$
05-2011	462 800 \$
04-2006	418 500 \$

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (LRQ., c. D-7)*, qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception aura, le 19 décembre 2011, un montant de 418 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 475 475 \$, pour une période de cinq (5) ans, en vertu du règlement numéro 04-2006;

CONSIDÉRANT QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 114 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 04-2006, 02-2011 et 05-2011 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 20 décembre 2011;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital soient remboursés comme suit :



2012	115 300 \$
2013	119 000 \$
2014	123 000 \$
2015	127 000 \$
2016	131 000 \$ (à payer en 2016)
2016	499 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Conception émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 20 décembre 2011. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 02-2011 et 05-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Municipalité de La Conception emprunte 418 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de un (1) jour au terme original du règlement numéro 04-2006.

Adoptée

4.3. RÉS. 289-11

ACCEPTATION DE L'OFFRE QUI LUI EST FAITE PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA POUR SON EMPRUNT DU 20 DÉCEMBRE 2011 AU MONTANT DE 1 114 300 \$

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de la Conception accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 20 décembre 2011 au montant de 1 114 300 \$ par billet en vertu des règlements numéros 04-2006, 02-2011 et 05-2011 au pair au prix de 100,00 échéant en série cinq (5)ans comme suit :

115 300 \$	2,86%	20 décembre 2012
119 000 \$	2,86%	20 décembre 2013
123 000 \$	2,86%	20 décembre 2014
127 000 \$	2,86%	20 décembre 2015
630 000 \$	2,86%	20 décembre 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter l'offre de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 20 décembre 2011 au montant de 1 114 300 \$ et que le maire et la directrice générale ou le directeur des finances soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Adoptée

4.4. RÉS. 290-11

ADOPTION DE LA POLITIQUE À L'ÉGARD DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE

la livraison des premiers bacs roulants, servant à la cueillette des matières résiduelles, s'effectuait au début de l'année 1997 ;

CONSIDÉRANT QUE

la garantie affectant ces bacs roulants se terminait à la fin de l'année 2007 ;



- CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir une nouvelle politique à l'égard de la gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT** le maniement parfois brusque des bacs roulants par le personnel affecté au ramassage des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'absorber dans certains cas, à même le budget établissant la tarification de ce service, le coût de remplacement des bacs roulants ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette façon d'agir rencontre les objectifs de la Municipalité portant sur l'approche/client ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'estimation des coûts de remplacement des bacs roulants d'usures normales s'élève à quelques 5 000 \$ par année ;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de réduire l'enfouissement des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT** les consignes à suivre quant à la cueillette des matières résiduelles ;

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de remplacer la Politique à l'égard du remplacement des bacs roulants servant aux matières résiduelles datant de janvier 2005, par la Politique à l'égard de la gestion des matières résiduelles révisée le 29 novembre 2011.

Adoptée

4.5. RÉS. 291-11 ACCEPTATION DU NOUVEAU TRACÉ DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (FCMQ)

- CONSIDÉRANT QUE** le sentier existant passe là où un nouveau développement domiciliaire prend place, soit la Place du Centenaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la FCMQ propose de déplacer le sentier le long de la rue Principale, sur une distance de plus ou moins 200 mètres entre la rue du Centenaire et la rue des Lilas ;
- CONSIDÉRANT QUE** le sentier n'est conséquemment déplacé que de quelques dizaines de mètres et ne cause aucun préjudice ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec en est informée et qu'elle n'y voit aucune objection ;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter la modification du sentier de la FCMQ proposé.

Adoptée

4.6. RÉS. 292-11 CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DU DIRECTEUR DES FINANCES M. DENIS JUBINVILLE

- CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Denis Jubinville a complété sa période de probation avec succès ;
- CONSIDÉRANT QUE** la satisfaction de la directrice générale, Mme Marie-France Brisson, quant au travail effectué par M. Denis Jubinville depuis son embauche



en tant que directeur des finances;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de confirmer la permanence du directeur des finances, M. Denis Jubinville, et ce, à compter du 13 décembre 2011.

Adoptée

4.7. RÉS. 293-11

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LE SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT QU'

une entente de principe est intervenue entre le Syndicat de la fonction publique et la Municipalité pour le renouvellement de la convention collective 2011 - 2014;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la convention.

Adoptée

4.8. RÉS. 294-11

CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT

l'acquisition récente de la Municipalité de La Conception et de la Ville de Mont-Tremblant d'un site au lac Boisseau;

CONSIDÉRANT QUE

le sentier de motoneige de la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec passe sur ledit site du lac Boisseau depuis des années;

CONSIDÉRANT QUE

l'élaboration du projet de développement du site au lac Boisseau n'aura lieu qu'au cours de l'hiver 2012 entre autres et que le passage du sentier sur le site ne cause aucun préjudice pour la saison hivernale 2012;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, et ce d'un accord commun avec la Ville de Mont-Tremblant, de céder au Club Motoneige Diable et Rouge, faisant partie intégrante de la FCMQ, un droit de passage pour un sentier de motoneige sur le site visé et ce pour une période d'une année, donc valide jusqu'au 12 décembre 2012.

Adoptée

4.9. RÉS. 295-11

AUGMENTATION DES TARIFS DU CONTRÔLEUR CANIN

CONSIDÉRANT QUE

des améliorations devaient être apportées aux infrastructures du chenil pour répondre adéquatement aux normes;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité encourage le maintien d'installations conformes pour le bon traitement aux animaux;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter les nouveaux tarifs applicables par le contrôleur canin mandaté par la Municipalité



soient : 50,00 \$ pour la cueillette, 10,00 \$ par jour de pension, et 20,00 \$ pour reconduire l'animal chez le vétérinaire.

Adoptée

Période de questions du public

5.- AVIS DE MOTION

6- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

6.1. RÉS. 296-11 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12A-2011 PORTANT SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU les exigences ministérielles envers les élus municipaux de se doter d'un outil législatif visant à encadrer leur intégrité dans le cadre de leurs fonctions, soit via l'adoption d'un règlement portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux;

ATTENDU QUE la démarche d'adoption dudit règlement a dûment été menée ;

ATTENDU QUE que le conseil municipal a élaboré, lu et compris le contenu de ce projet de règlement ;

ATTENDU QU' les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarant l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le second projet de règlement numéro 12A-2011 portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux et qu'il entre en vigueur au sens de la Loi tel que déposé.

Adoptée

6.2. RÉS. 297-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07A-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 14-2006 POUR LA ZONE ATF-1

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme, règlement numéro 10-2006, est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de La Conception depuis le mois d'août 2006, mois de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de La Conception a adopté le 21 août 2006, le règlement sur les permis et certificats numéro 11-2006, le règlement de lotissement numéro 12-2006, le règlement de construction numéro 13-2006, a adopté le règlement de zonage numéro 14-2006 et a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 15-2006, le tout en conformité avec la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin d'autoriser *l'usage extractive* dans la zone ATF-1;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 août 2011;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue dûment le 25

2004



août 2011;

ATTENDU QUE

les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarant l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le règlement numéro 07A-2011, modifiant le règlement numéro 14-2006 pour la zone ATF-1.

Adoptée

Période de questions du public

- 7- **APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9- **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 10- **HYGIÈNE DU MILIEU**

Période de questions du public

11- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 **RÉS. 298-11** **MANDAT À ME DANIEL GAGNÉ, NOTAIRE, POUR LE DÉPÔT DE L'ENREGISTREMENT DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES – RÉFORME CADASTRALE**

Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de mandater Me Daniel Gagné, notaire, pour le dépôt de l'enregistrement des descriptions techniques visées par la réforme cadastrale, et ce, pour un montant n'excédant pas 2 000 \$ plus les taxes applicables, et d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer l'acte notarié.

Adoptée

- 11.2 **RÉS. 299-11** **MANDAT À LA FIRME D'ARPENTAGE BARBE ET ROBIDOUX – RÉFORME CADASTRALE – POUR FIN DE MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le délai a dû être devancé en avril plutôt qu'en juin pour la fin de la réforme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus en 2012 ont dû être devancés en 2011 pour être prêts à être déposés en avril;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de mandater la firme d'arpentiers-géomètres Barbe et Robidoux pour terminer les démarches cadastrales entamées pour le volet 2, et ce, pour un montant n'excédant pas 6 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2005



11.3. RÉS. 300-11

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR UN MANDAT DE DEUX (2) ANS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE

le mandat des membres actuels au sein du comité consultatif d'urbanisme va se terminer le 31 décembre 2011;

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de nommer cinq (5) personnes ayant été choisies parmi la population ainsi que deux (2) conseillers municipaux pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2012 soit :

- Messieurs Guy Barbe, Richard Épaule, Julien Labonté et M. Gilles Léveillé et M. Serge Trudeau représenteront la population;
- Mme Michelle Hudon, conseillère, représentera le conseil municipal;
- M. Jean-Philippe Tremblay maintient son poste de président du CCU.

Adoptée

Période de questions du public

12- LOISIRS ET CULTURE

13- DIVERS

14- LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

14.1. RÉS. 301-11

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h30

Adoptée

**Marie-France Brisson,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière**

**Maurice Plouffe
Maire**

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142-2 du Code municipal.